

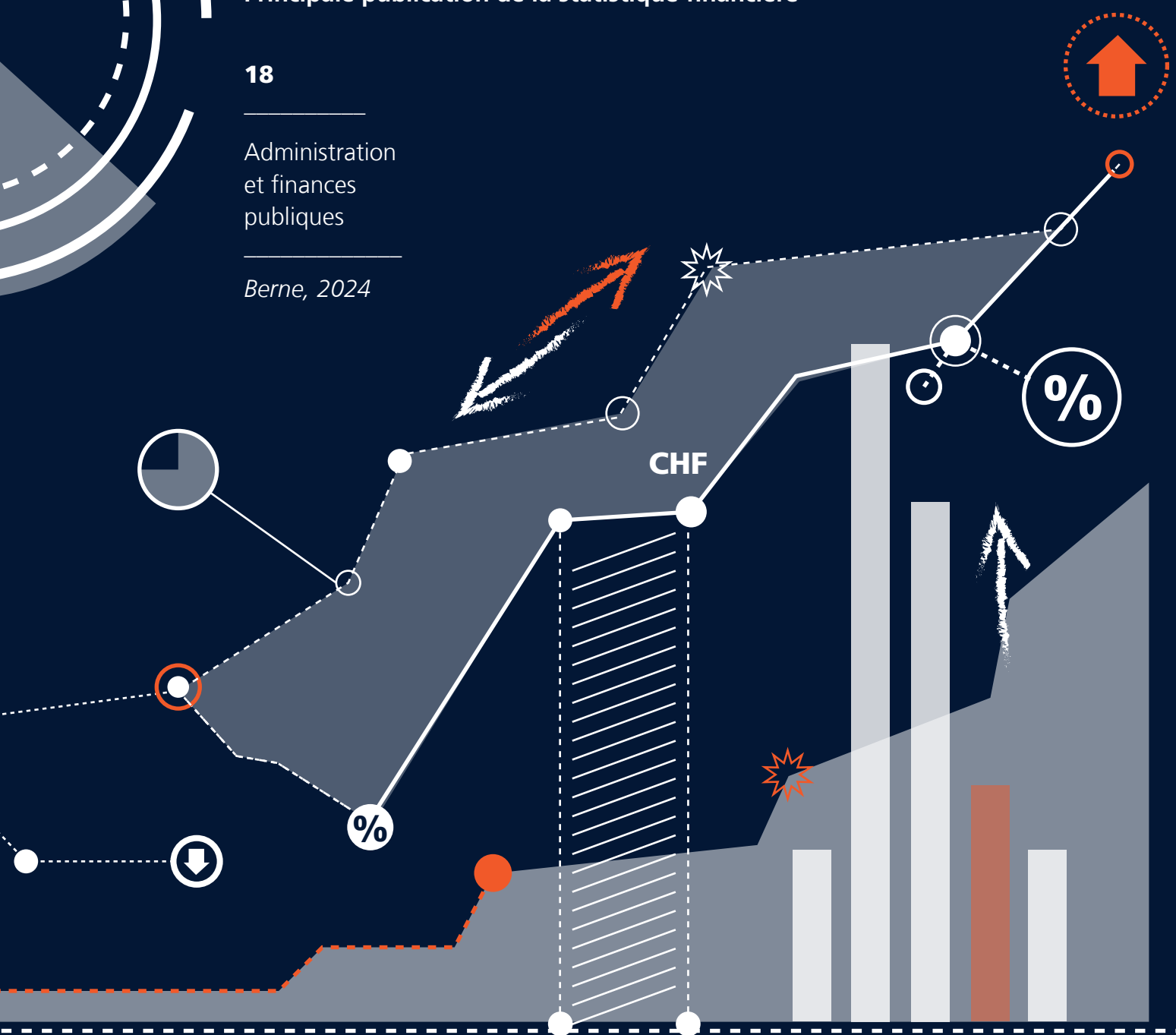
Finances publiques suisses 2022–2023

Principale publication de la statistique financière

18

Administration
et finances
publiques

Berne, 2024



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des finances AFF

Éditeur: Administration fédérale des finances
Renseignements: finstat@efv.admin.ch, tél. 058 462 15 44
Rédaction: Administration fédérale des finances, AFF
Contenu: Section Statistique financière, AFF
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 18 Administration et finances publiques
Langue du texte original: Allemand
Traduction: Section des services linguistiques du DFF
Mise en page: Section Statistique financière, AFF
Date de publication: 5 novembre 2024
En ligne: <https://www.efv.admin.ch>
Copyright: AFF, Berne
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée
Distribution: www.publicationsfederales.admin.ch, No d'art. 601.100.F

Table des matières

1	L'essentiel en bref	1
2	Introduction	2
3	Les finances publiques suisses selon les directives nationales (SF)	3
3.1	Solde de financement, recettes et dépenses	3
3.2	Bilan et endettement	10
4	Les finances publiques suisses: comparaison internationale (SFP)	14
4.1	Solde de financement, recettes et dépenses	14
4.2	Endettement	20
5	Annexes	23

1 L'essentiel en bref

Exercice 2022 - L'économie suisse et, partant, l'état général des finances publiques se sont nettement améliorés en 2022 après la fin de la pandémie de COVID-19. Les indicateurs de statistique financière montrent que l'exercice 2022 se solde par un excédent de financement de 7,3 milliards de francs. Les recettes ont progressé de 9,6 milliards, tandis que les dépenses ont reculé de 4,4 milliards pour s'établir à 245,3 milliards.

Ce résultat positif tient principalement aux assurances sociales, qui affichent un solde de financement positif de 5,0 milliards de francs, et aux cantons, qui présentent un solde positif de 4,4 milliards. Le secteur des communes a clos l'exercice 2022 sur un solde positif de 831 millions. En revanche, le sous-secteur Confédération enregistre un solde de financement négatif de 2,9 milliards.

Exercice 2023 - Le résultat des administrations publiques devrait rester positif en 2023 (4,6 milliards de francs), grâce surtout aux soldes de financement positifs des assurances sociales. L'excédent résulte de la situation favorable sur le marché de l'emploi, qui se traduit, au niveau des assurances sociales, par une croissance des recettes et une diminution des dépenses. Malgré le ralentissement de la croissance du PIB (produit intérieur brut ; - 0,7 % par rapport à 2022, année pour laquelle sa progression était de 3 %), la situation économique de la Suisse reste stable. Ce tassement résulte, en grande partie, du retour à la normale après la pandémie de COVID-19 et de la faiblesse de la demande en provenance de l'étranger. Comme les trois années précédentes, le sous-secteur Confédération devrait à nouveau afficher un déficit de financement en 2023. Le déficit baisse toutefois de 1,5 milliard par rapport à l'année précédente, pour passer à 1,4 milliard.

D'après les chiffres du modèle SFP, qui permet des comparaisons internationales avec d'autres pays, on peut escompter pour 2023 un bénéfice équivalant à 0,2 % de la performance économique. En comparaison, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devraient enregistrer un déficit de 4,8 % du PIB nominal en moyenne. Outre la Suisse, les autres pays de l'OCDE qui devraient dégager, en 2023, un excédent en pourcentage du PIB sont la Norvège (16,2 %), le Danemark (3,1 %) et l'Irlande (1,6 %). Avec le niveau élevé des prix de l'énergie, la Norvège et le Danemark tirent un grand profit de leurs industries pétrolière et gazière.

En 2023, la quote-part de l'État suisse devrait revenir à son niveau d'avant la crise, à savoir 32,0 %. Elle reste ainsi nettement inférieure à la moyenne des autres pays de l'OCDE (43,1 %). La quote-part des capitaux de tiers des administrations publiques (selon la définition du Fonds monétaire international) devrait enregistrer une légère hausse en Suisse et passer de 36,7 % en 2022 à 38,8 % en 2023, contre 96,2 % dans la zone euro et 113,1 % dans les pays de l'OCDE. Après la forte hausse des dettes nettes en 2020 et 2021 en raison des besoins de financement élevés liés aux mesures de stabilisation prises pour juguler la crise du COVID-19, et le taux d'endettement net de 20,5 % atteint au cours de cette période, la quote-part des capitaux de tiers devrait s'établir à 16,2 % en 2023 et être donc légèrement inférieure à son niveau d'avant la crise (2019 : 17,3 %).

Les chiffres de 2023 sont à considérer avec prudence, car ils reposent en partie sur des estimations en ce qui concerne les sous-secteurs des cantons et des communes.

2 Introduction

Le présent document, intitulé « Finances publiques suisses », constitue la principale publication de la section Statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF). Il paraît une fois par an, généralement au mois de novembre, et n'est disponible que sous forme électronique.

Compte tenu du grand nombre de tableaux concernant la statistique financière qui peuvent être téléchargés sur le [site Internet de l'AFF](#), le présent document privilégie la présentation visuelle des données. En cliquant sur l'icône figurant en haut à droite de chaque graphique, il est possible de télécharger les données correspondantes au format Excel. En outre, toutes les données de la statistique financière sont publiées sur le nouveau [portail de données de l'AFF](#), où elles peuvent être visionnées sous la forme de tableaux de bord. Les données comparables au niveau national (SF) sont disponibles via le lien suivant : [Finances publiques suisses](#). Les données comparables au niveau international (SFP) peuvent être consultées ici : [Les finances publiques suisses : comparaison internationale](#).

La présente publication ne fournit les données que jusqu'en 2023, ce qui permet d'établir désormais une délimitation claire entre, d'une part, les valeurs en grande partie définitives et, d'autre part, les prévisions.¹ Pour certains agrégats, le [site Internet de l'AFF](#) indique des valeurs prévisionnelles pour les années allant jusqu'à 2028.

La présente édition fournit les chiffres définitifs de la statistique financière des administrations publiques jusqu'à l'année 2022 selon les normes statistiques [nationales](#) et [internationales](#). En complément, elle présente également des données concernant l'exercice 2023, pour lequel certaines valeurs cantonales et communales sont encore provisoires.

Elle traite prioritairement de l'évolution des finances du secteur des administrations publiques dans son ensemble. Les principales évolutions au niveau des sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales) sont présentées dans certains graphiques et commentées dans le texte.

La présente édition comprend en outre [l'analyse spéciale](#) finale des dépenses liées à la pandémie de COVID-19. Ces dépenses ne faisant plus l'objet d'une présentation séparée à partir de l'exercice 2023, la présente publication a valeur de rapport final à cet égard.

Le chap. 3 présente l'évolution et la structure du solde, des recettes et des dépenses par nature (y c. l'analyse spéciale des dépenses COVID), des dépenses par fonction ainsi que du bilan. Le chap. 4 propose une comparaison internationale des principaux agrégats des finances publiques.

¹ Depuis le 1er janvier 2024, les prévisions de la Statistique financière font l'objet d'une communication séparée. Les [prévisions](#) les plus récentes ont été publiées le 24 septembre 2024.

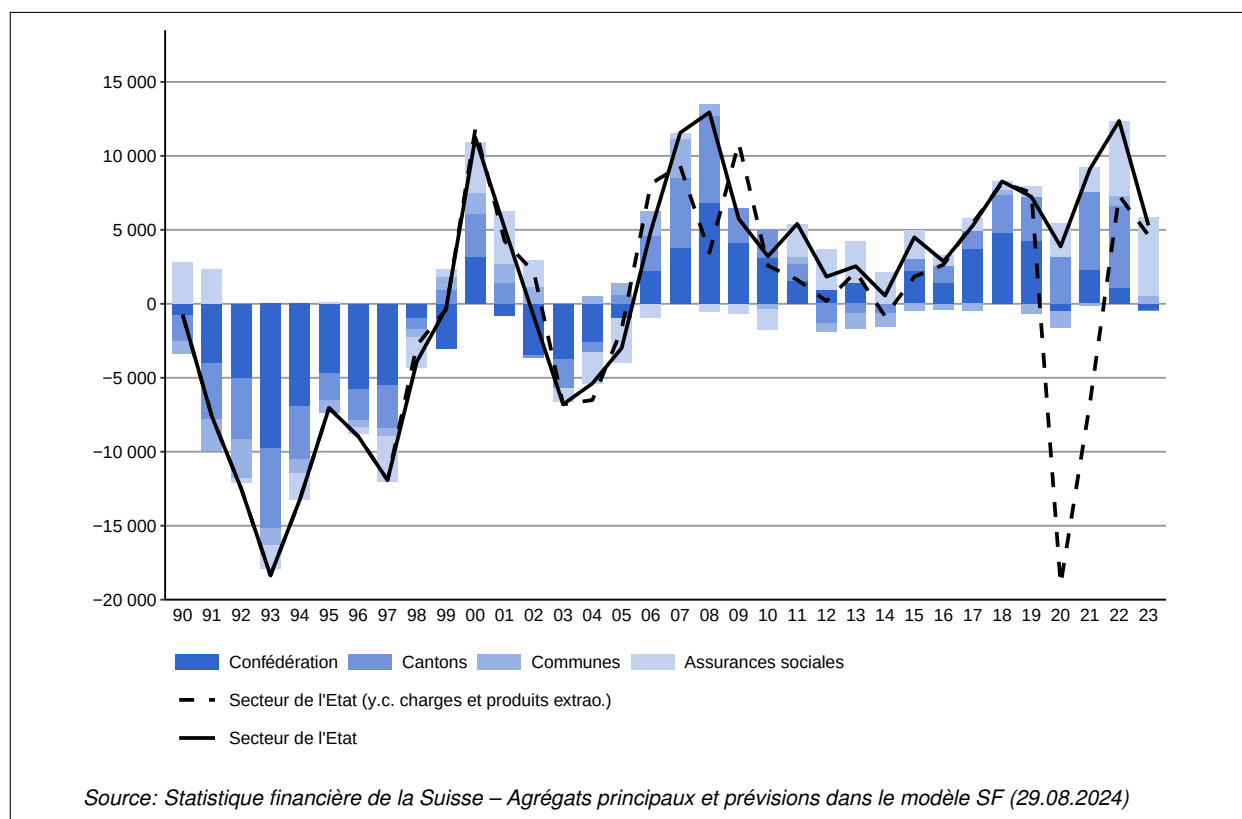
3 Les finances publiques suisses selon les directives nationales (SF)

Le modèle suisse de statistique financière (modèle SF) permet de comparer les administrations publiques à l'échelle nationale. Il repose sur les modèles comptables nationaux des cantons et des communes (MCH1 et MCH2) et sur le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC). Le présent chapitre présente les principaux agrégats financiers (solde, recettes, dépenses, bilan et endettement) pour le secteur des administrations publiques selon le modèle SF national.

3.1 Solde de financement, recettes et dépenses

Solde de financement - La figure 1 montre l'évolution du solde de financement du secteur des administrations publiques sur la période 1990-2023. La courbe noire et les barres bleues présentent l'évolution du solde de financement ordinaire, c'est-à-dire la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires, pour le secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). La ligne noire pointillée illustre le développement du solde de financement, recettes et dépenses extraordinaires comprises.

Figure 1: Solde de financement 1990–2023 (en millions de francs)



Entre 2014 et 2019, la situation financière de l'État s'est améliorée, tant au niveau du solde de financement ordinaire qu'au niveau du solde comprenant les recettes et les dépenses extraordinaires. Mais en 2020, la pandémie de COVID-19 a causé le plus fort repli économique depuis des décennies et laissé des traces

profondes dans les finances publiques. Les fortes dépenses visant à financer des mesures dans le secteur de la santé ainsi qu'à soutenir les revenus et l'emploi ont porté le déficit de financement à 19,0 milliards de francs.

En 2021, la charge pesant sur les finances publiques en raison de la pandémie est restée lourde, de sorte que les dépenses de l'État se sont maintenues à un niveau élevé (249,6 milliards de francs). Ces dépenses ont principalement été consacrées à des mesures de soutien au revenu et au marché du travail ainsi qu'à des mesures dans le secteur de la santé. Même si les recettes de l'État se sont améliorées par rapport à 2020, le déficit de financement a encore été de 6,7 milliards. Malgré des défis financiers persistants, le déficit est toutefois nettement moins élevé qu'en 2020.

Exercice 2022 - Après la fin de la pandémie de COVID-19, l'économie suisse a retrouvé de la vigueur en 2022 et, partant, les finances publiques se sont nettement améliorées. La situation financière des administrations publiques a bénéficié notamment du solde non employé des moyens affectés à la lutte contre la pandémie de COVID-19, de la forte augmentation des recettes fiscales des cantons, ainsi que de la relative baisse des dépenses et hausse des recettes des assurances sociales. Selon le modèle SF, le secteur des administrations publiques a présenté un excédent de 7,3 milliards de francs, grâce surtout aux soldes de financement positifs élevés des cantons et des assurances sociales. Les recettes ont progressé de 9,6 milliards par rapport à 2021, tandis que les dépenses ont nettement reculé, de 4,4 milliards, pour s'établir à 245,3 milliards.

Ce résultat positif tient principalement aux assurances sociales, qui affichent un solde de financement de 5,0 milliards de francs, et aux cantons, qui présentent un solde de 4,4 milliards. Le secteur des communes a clos l'exercice 2022 sur un solde positif de 831 millions. En revanche, le sous-secteur Confédération enregistre un solde de financement négatif de 2,9 milliards.

La dette brute a augmenté en 2022 de 6,4 milliards de francs, passant à 240,9 milliards, tandis que la dette nette est restée stable, à 123,8 milliards. L'évolution différente des dettes brute et nette tient notamment à l'accroissement du stock de liquidités de la Confédération.

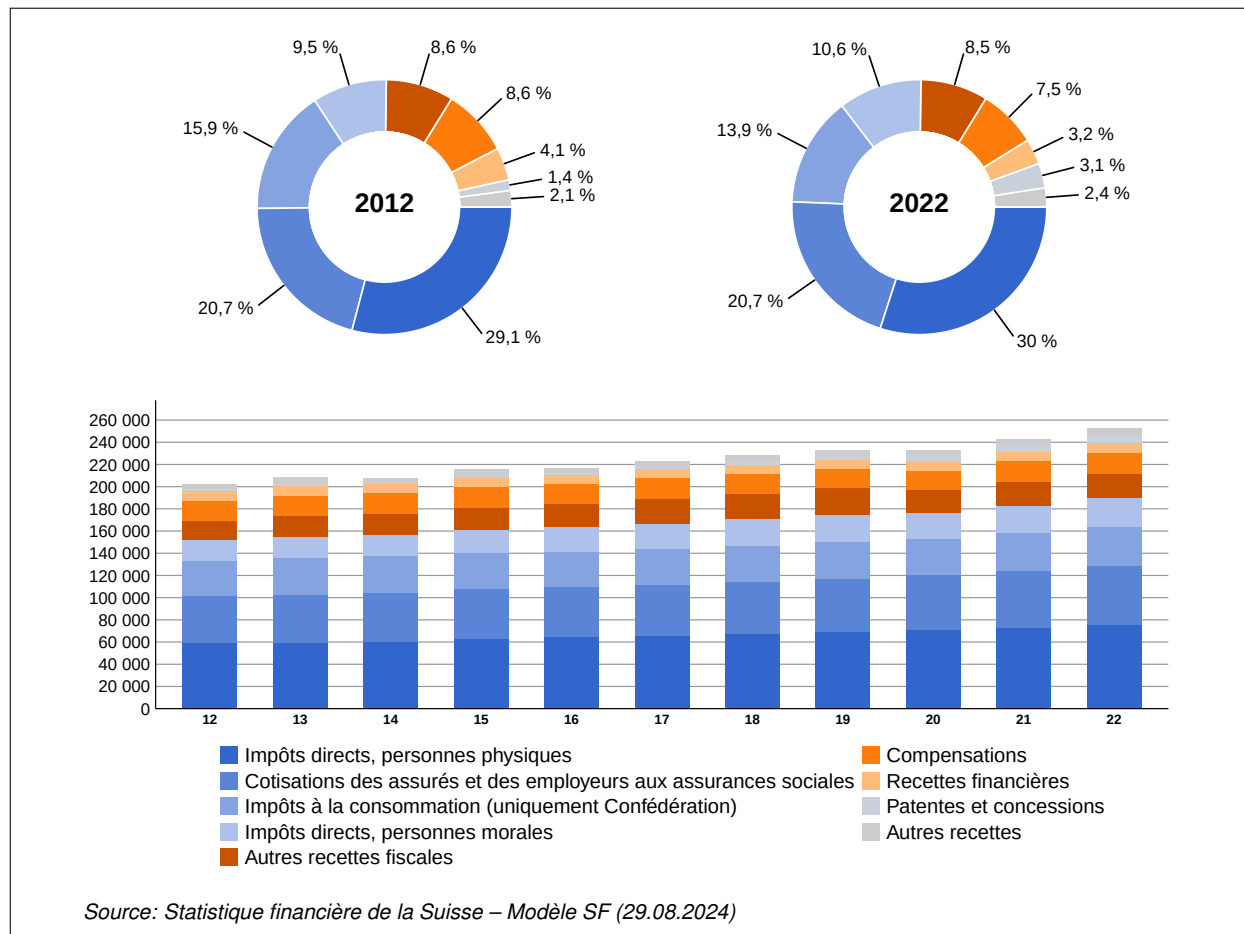
Exercice 2023 - Malgré une croissance inférieure à la moyenne, le résultat des administrations publiques devrait rester positif en 2023 (4,6 milliards de francs), grâce surtout aux soldes de financement positifs des assurances sociales. Ces dernières profitent de la situation toujours favorable sur le front de l'emploi, qui se traduit à la fois par une baisse des dépenses et par une hausse des recettes. Comme les trois années précédentes, le sous-secteur Confédération devrait à nouveau afficher un déficit de financement en 2023. Le déficit baissera toutefois de 1,5 milliard par rapport à l'année précédente, pour passer à 1,4 milliard. Les cantons présenteront probablement des recettes et des dépenses équilibrées en 2023, les communes prévoyant un excédent de 633 millions.

Les dépenses extraordinaires des administrations publiques devraient nettement diminuer par rapport aux deux années précédentes pour s'établir à 1,2 milliard de francs en 2023. Incombant principalement à la Confédération, elles se composent des transferts de la Confédération aux cantons pour le financement des dépenses de ces derniers au titre des forfaits d'aide sociale destinés aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine. Les dépenses extraordinaires consolidées des administrations publiques ont pour pendant des recettes extraordinaires de 526 million de francs. Celles-ci concernent principalement la Confédération et comprennent les remboursements des crédits et prêts COVID ainsi que les recettes extraordinaires liées à la prime de risque prélevée sur le prêt d'aide sous forme de liquidités octroyé à Credit Suisse.

Les chiffres de 2023 sont à considérer avec prudence, car pour les sous-secteurs des cantons et des communes, ils reposent encore en partie sur des estimations.

Recettes par nature - Les chiffres définitifs de la statistique financière pour l'exercice 2022 offrent un éclairage sur la structure des recettes et des dépenses du secteur des administrations publiques. La figure 2 présente l'évolution et la structure des recettes de ce secteur selon la classification par nature du modèle comptable harmonisé des cantons et des communes (MCH2).

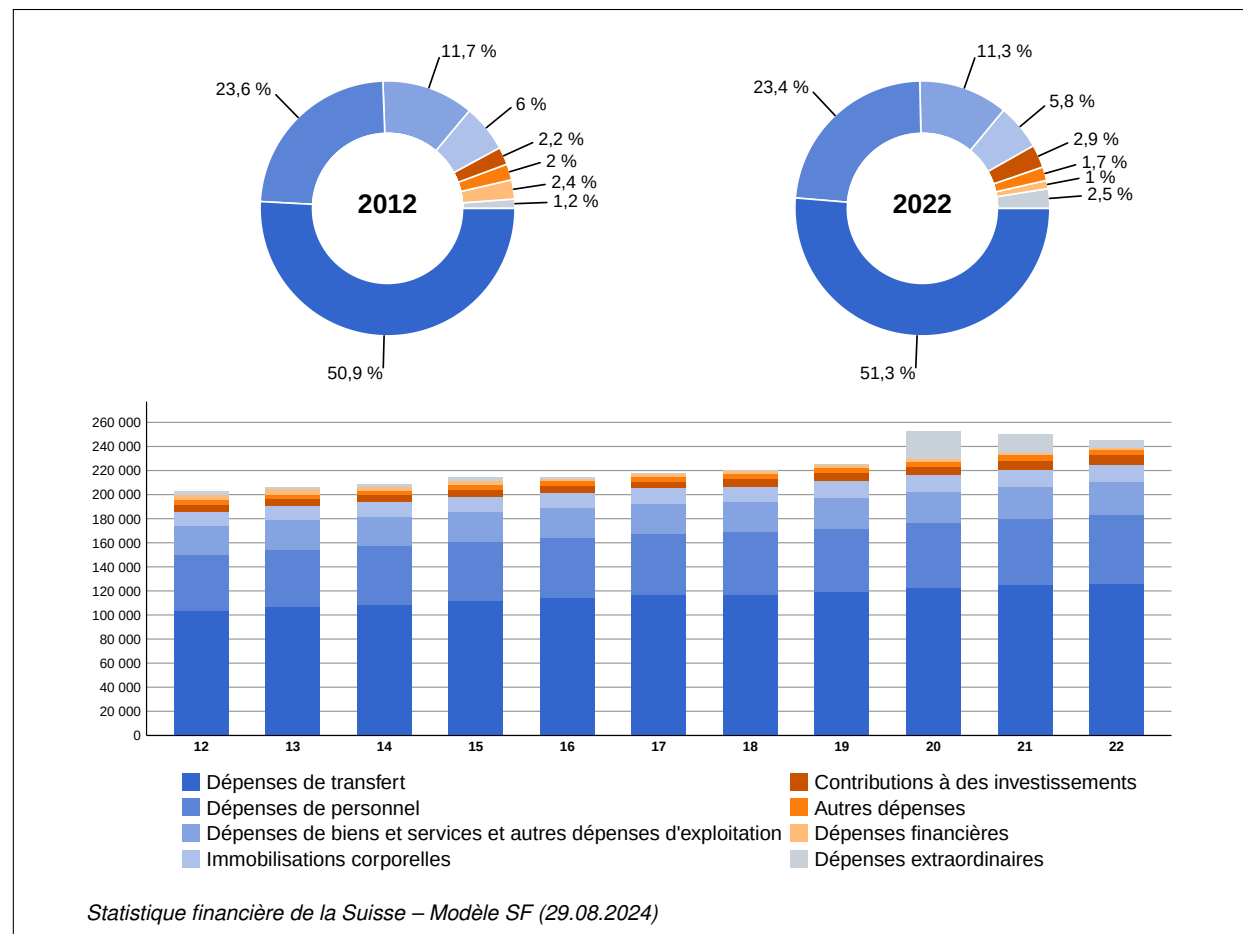
Figure 2: Recettes par nature (en millions de francs et proportion du total)



Depuis 2012, les recettes de l'État ont augmenté de 50,1 milliards de francs et les recettes ordinaires de 25,7 %. Comme le montre la figure 2, la structure de financement du secteur des administrations publiques est restée très stable sur la période 2012-2022. Les impôts, qui constituent la principale source de financement de l'État, ont représenté 83,7 % du total des recettes en 2022, soit environ 211,5 milliards sur 252,6 milliards. Les impôts directs sur les personnes physiques ont fourni la plus grosse partie (30,0 %) du total des recettes en 2022. Les cotisations des assurés et des employeurs aux assurances sociales figurent en deuxième position : elles ont généré 52,3 milliards de francs en 2022, soit 20,7 % du total des recettes. Ces deux catégories représentent depuis 2012 pratiquement la moitié des recettes du secteur des administrations publiques. Cette proportion devrait se maintenir au cours des prochaines années.

Dépenses par nature - La figure 3 montre la structure des dépenses par nature. La plupart des ressources du secteur des administrations publiques ont été redistribuées aux autres secteurs de l'économie (entreprises, ménages) via les dépenses de transfert. Cela concerne aussi les dépenses dues aux mesures prises en lien avec la pandémie de COVID-19, dont la plupart ont bénéficié en 2022 aux entreprises, aux travailleurs salariés et aux indépendants touchés par la crise, sous la forme de paiements de transfert extraordinaires. Pour l'année 2022, ces dépenses se montent à 5,0 milliards de francs, soit une baisse de 10,9 milliards par rapport au montant record consenti en 2020.

Figure 3: Dépenses par nature (en millions de francs et proportion du total)



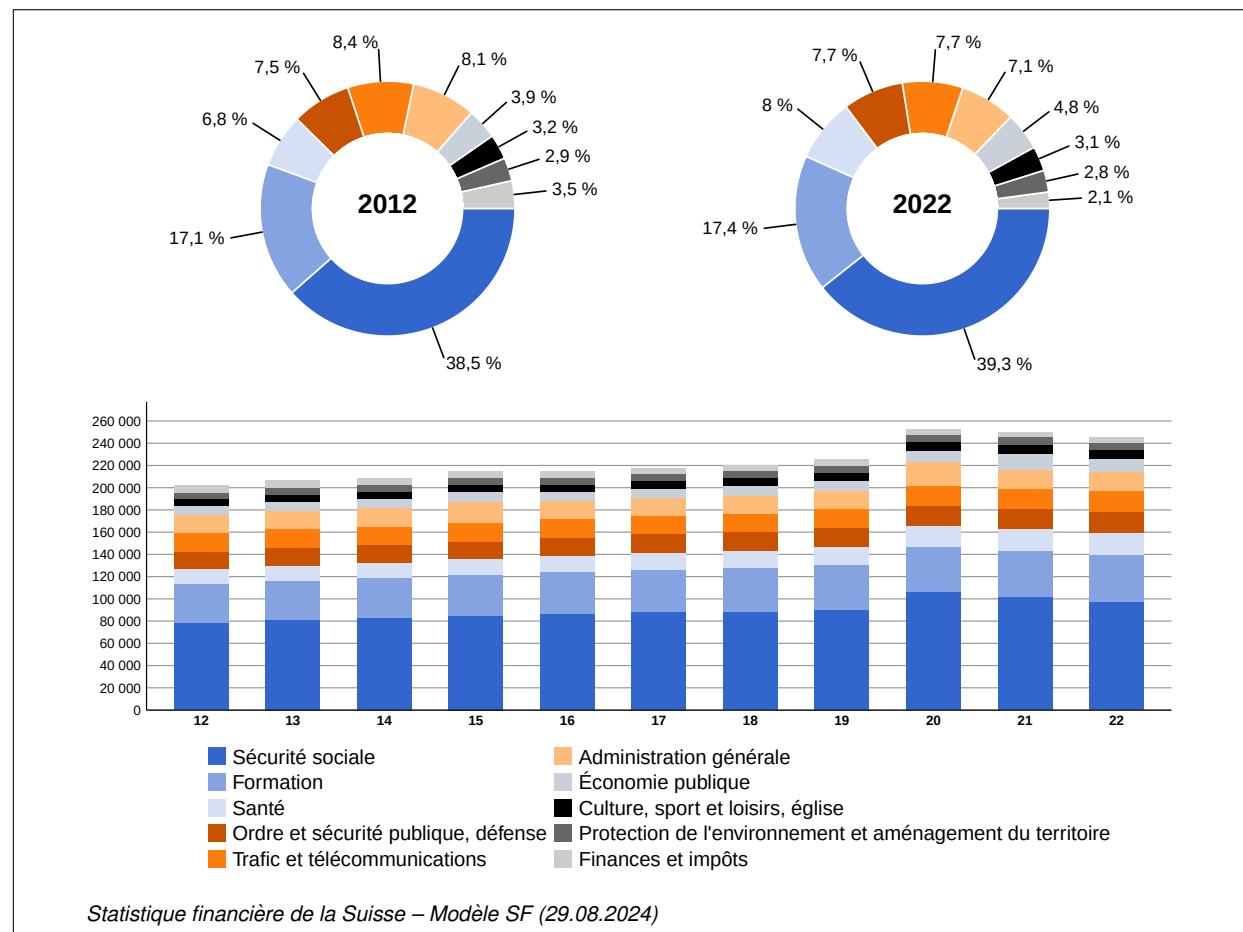
En dix ans, les dépenses de transfert ordinaires ont progressé de 23,0 milliards de francs. Elles représentent donc le poste de dépenses le plus important. Leur part des dépenses totales a légèrement augmenté, passant de 50,9 % en 2012 à 51,3 % en 2022. La part des dépenses financières a en revanche reculé entre 2012 et 2022, passant de 2,4 à 1,0 % du total. Ce recul correspond à un montant de 2,4 milliards sur une période de dix ans et s'explique notamment par la baisse constante des taux d'intérêt jusqu'en 2021 et la réduction de la dette opérée jusqu'en 2019. Depuis 2022, les dépenses liées aux intérêts ont augmenté à cause de la hausse de la dette dans le sillage de la pandémie de COVID-19 et du revirement des taux d'intérêt.

Comme le montre la figure 3, les dépenses de personnel ont augmenté de 20,3 % depuis 2012 (pour passer à 57,3 milliards), et les dépenses de biens et services et autres dépenses d'exploitation ont progressé de 17,4 % pour atteindre désormais 27,7 milliards. La part de ces deux types de dépenses dans les dépenses totales a diminué de, respectivement, 0,2 et 0,4 point de pourcentage.

Dépenses par fonction - La figure 4 présente l'évolution et la structure des dépenses du secteur des administrations publiques selon la classification fonctionnelle du MCH2. Les dépenses totales se montaient à 245,3 milliards de francs en 2022, soit une augmentation d'environ 43,0 milliards (21,2 %) depuis 2012. Les domaines « Sécurité sociale » et « Formation » ont concentré en 2022 respectivement 39,3 % et 17,4 % des dépenses totales des administrations publiques.

La formation représente le deuxième poste de dépenses selon la classification fonctionnelle. En 2022, les dépenses ordinaires des administrations publiques au titre de la formation ont atteint 42,6 milliards de francs. Depuis 2012, elles ont crû de 8,0 milliards (23,1 %). Sur dix ans, les plus fortes hausses sont enregistrées dans les domaines de la scolarité obligatoire (4,1 milliards), des hautes écoles (1,4 milliard) et de la recherche (0,9 milliard).

Dans le domaine de la sécurité sociale, les dépenses ordinaires ont augmenté de 17,0 milliards depuis 2012 (21,9 %), une augmentation essentiellement due à celle des dépenses ordinaires liées à l'assurance-vieillesse et survivants, qui ont progressé pendant cette période de 9,2 milliards pour atteindre 52,1 milliards. Les dépenses dans le domaine de l'aide sociale et de l'asile ont quant à elles augmenté de 2,0 milliards depuis 2012. Les dépenses ordinaires des deux groupes « Invalidité » et « Maladie et accidents » cumulent une progression d'environ 3,1 milliards. Au total, les administrations publiques ont consacré en 2022 96,5 milliards à la sécurité sociale, dont 1,6 milliard sous forme de dépenses extraordinaires, lesquelles ont essentiellement consisté en indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail due à la pandémie de COVID-19 (domaine « Chômage »). Le chapitre qui suit dresse un récapitulatif des dépenses consacrées à la lutte contre la pandémie.

Figure 4: Dépenses par fonction (en millions de francs et proportion du total)

Dépenses correspondant aux mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19 et répondre à la crise en Ukraine - Le tableau 1 récapitule les dépenses liées au COVID-19 de la Confédération et des cantons en millions de francs. Pour les cantons, il sépare les dépenses correspondant à des fonds propres de celles qui incluent les subventions fédérales. Les dépenses cantonales spécifiques par fonction sont indiquées hors subventions fédérales. Les dépenses liées au COVID-19 du sous-secteur Confédération ont absorbé en 2020 16,4 %, en 2021 15,4 % et en 2022 4,3 % de ses dépenses totales. Celles des cantons ont représenté 2,7 % des dépenses totales en 2020, 6,8 % en 2021 et 2,1 % en 2022. Additionnées, les dépenses liées au COVID-19 de la Confédération et des cantons ont représenté 6,8 % des dépenses des administrations publiques en 2020, 6,5 % en 2021 et 2,2 % en 2022.

Tableau 1: Dépenses liées au COVID-19 par fonction du modèle SF (en millions de francs)

	2020 Compte	2021 Compte	2022 Compte	2020-2022 Total
Confédération	14 672	13 738	3 532	31 943
Administration générale	341	271	60	673
Ordre et sécurité publique, défense	-	5	1	5
Formation	-	-	-	-
Culture, sport et loisirs, église	311	460	147	917
Santé	815	1 908	1 840	4 563
<i>dont tests de dépistage Covid-19</i>	194	1 184	1 202	2 580
Sécurité sociale	12 982	6 160	962	20 104
<i>dont contribution à l'assurance chômage</i>	10 213	4 900	664	15 777
<i>dont contribution à l'allocation pour perte de gain</i>	2 201	1 799	285	4 285
Trafic et télécommunications	150	460	195	805
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-
Économie publique	74	4 474	328	4 875
<i>dont mesures pour cas de rigueur aux entreprises</i>	-	4 223	149	4 372
Finances et impôts	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-
Cantons, dépenses sans la participation de la Confédération	2 556	2 598	1 876	7 030
Administration générale	21	16	2	40
Ordre et sécurité publique, défense	6	12	1	18
Formation	22	23	11	56
Culture, sport et loisirs, église	129	151	33	314
Santé	1 532	1 269	538	3 338
<i>dont transferts aux hôpitaux</i>	1 106	342	129	1 577
Sécurité sociale	159	51	7	217
Trafic et télécommunications	189	175	6	370
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0	0	-	0
Économie publique	498	899	1 278	2 676
<i>dont mesures pour cas de rigueur aux entreprises</i>	424	653	1 254	2 331
Finances et impôts	0	-	-	0
Cantons, dépenses avec la participation de la Confédération	2 733	6 947	2 175	11 856

Source: Statistique financière de la Suisse – Évaluation spéciale (05.11.2024)

Dans le sous-secteur Confédération, la « Sécurité sociale » est le poste de dépenses le plus important ; dans le sous-secteur Cantons, c'est la santé. La composition des dépenses par domaine change d'année en année. Alors qu'en 2020, la Confédération privilégiait la sécurité sociale et les cantons la santé, en 2021, les cantons ont surtout consacré leurs dépenses aux mesures en faveur des entreprises pour les cas de rigueur, dans le domaine de l'économie publique. Cela ressort clairement des chiffres : en 2021, la part des dépenses totales des cantons représentée par les dépenses liées au COVID-19 a fortement augmenté, passant de 2,7 % à 6,8 %. Mais étant donné que la Confédération a pris à sa charge l'essentiel des frais liés aux mesures pour les cas de rigueur, les dépenses des cantons correspondant à des fonds propres ont peu varié par rapport à 2020.

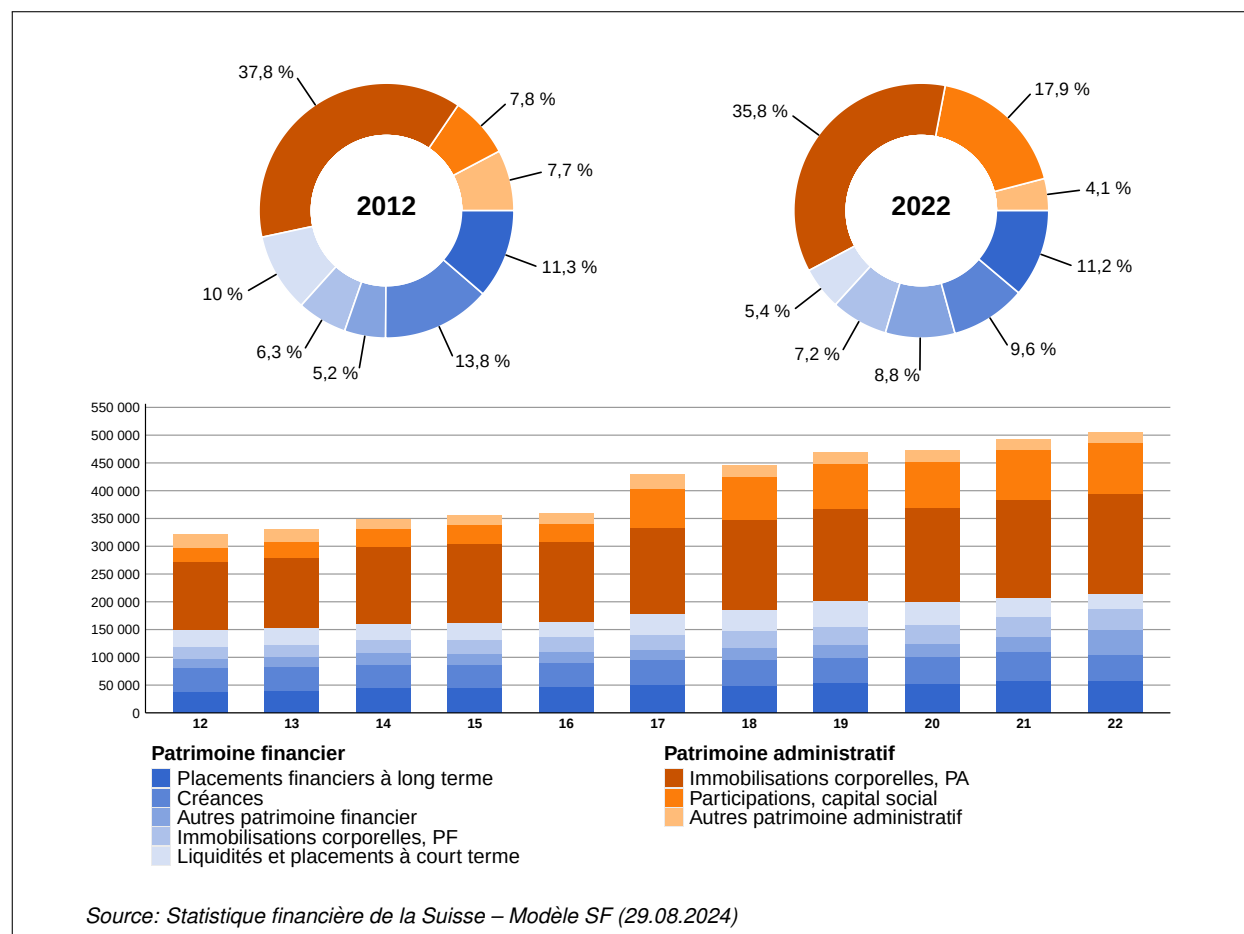
Les dépenses de la Confédération en lien avec la crise en Ukraine se sont élevées à quelque 0,7 milliard de francs en 2022. Elles correspondent aux contributions versées aux cantons. Les cantons affichent des dépenses d'un montant correspondant, l'accueil et l'hébergement des réfugiés représentant le poste de

dépenses le plus important (0,38 milliard). En 2023, les contributions liées à l'Ukraine que la Confédération a versées aux cantons se montent à 1,1 milliard. Partant, les cantons devraient enregistrer des dépenses d'un montant similaire.

3.2 Bilan et endettement

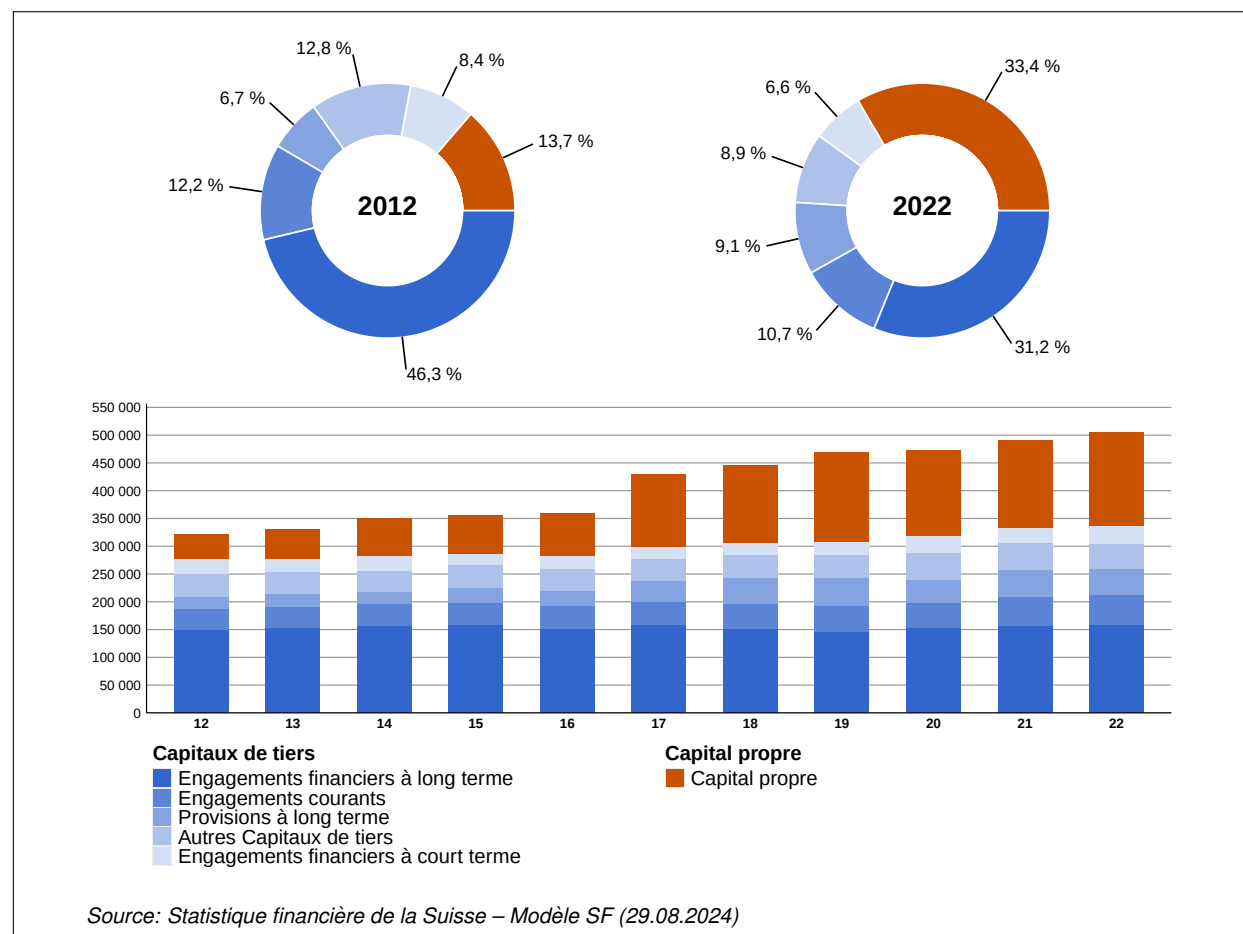
La sous-section consacrée au bilan et à l'endettement s'intéresse à l'évolution et à la structure du bilan du secteur des administrations publiques depuis 2012. Elle présente également l'évolution de l'endettement sur la même période.

Actif - À la fin de 2022, la somme de l'actif du bilan des administrations publiques se montait à environ 505,9 milliards de francs, en hausse de 13,9 milliards (2,8 %) par rapport à la fin de l'exercice 2021. En dix ans, le total du bilan a connu une augmentation de 184,7 milliards. Cette forte hausse tient en bonne partie aux réévaluations d'actifs par les cantons et les communes lors du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). La valeur des immobilisations corporelles du patrimoine administratif s'est accrue à elle seule de 59,6 milliards depuis fin 2012 pour passer à 181,2 milliards et représentait 35,8 % du total du bilan en 2022. Le montant au titre des participations et du capital social a lui aussi connu une forte augmentation, de quelque 65,7 milliards, par rapport à 2012. Il est ainsi passé de 7,8 % de l'actif total en 2012 à 17,9 % en 2022. En ce qui concerne le patrimoine financier, les placements financiers à long terme dessinent une courbe nettement ascendante depuis 2012 (20,0 milliards). Par contre, le niveau des liquidités et des placements à court terme a diminué de 4,6 milliards par rapport à 2012.

Figure 5: Actifs selon SF (en millions de francs et proportion du total)

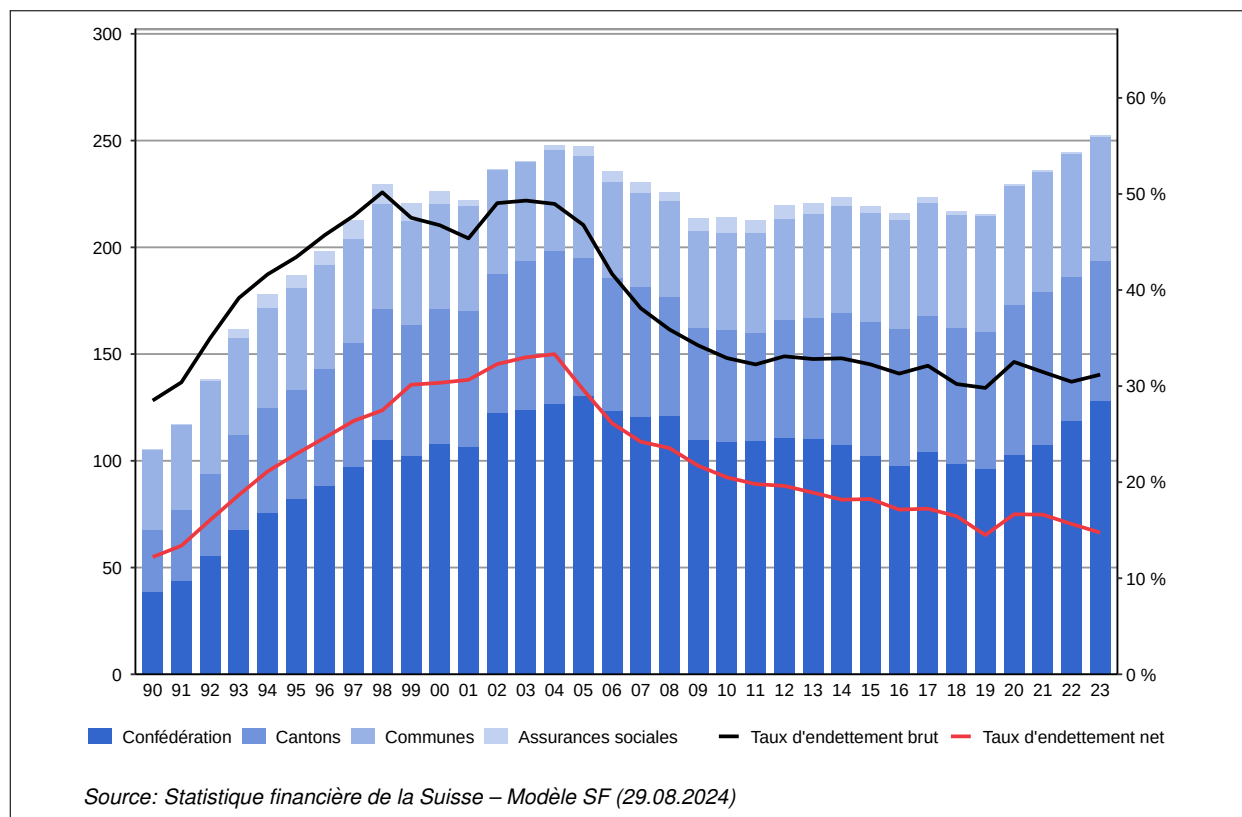
Passif - Selon les chiffres définitifs de la statistique financière, le total des capitaux de tiers du secteur des administrations publiques se montait à 336,8 milliards de francs à la fin de l'exercice 2022, ce qui représente une hausse de 2,9 milliards par rapport à l'exercice précédent et de 59,5 milliards (+21,5 %) sur dix ans. L'évolution sur dix ans tient en premier lieu à l'augmentation des provisions à long terme, qui ont crû de quelque 24,8 milliards depuis la fin 2011 (+115,5 %), essentiellement du fait du sous-secteur Confédération, dont la provision constituée en prévision des remboursements à venir de l'impôt anticipé a beaucoup augmenté. Les engagements financiers à court terme et les comptes de régularisation de passifs ont eux aussi fortement progressé sur une période de dix ans, respectivement de 6,4 et de 8,4 milliards. La forte hausse du capital propre des administrations publiques (+125,2 milliards par rapport à 2012) s'explique par les bons résultats et par les modifications entraînées par le passage au MCH2.

L'évolution des différents postes au passif est représentée sur la figure 6. La part des engagements financiers à long terme s'est réduite de 15,1 points de pourcentage depuis 2012 pour s'établir à 31,2 % du total. La part du capital propre a quant à elle augmenté de 19,8 points de pourcentage pour atteindre 33,4 % durant la même période.

Figure 6: Passifs selon SF (en millions de francs et proportion du total)

Endettement - La somme des engagements courants et des engagements financiers à court et long termes de laquelle sont retranchées la valeur au bilan des instruments dérivés à court et long termes ainsi que la valeur au bilan des contributions à des investissements inscrites au passif correspond au montant de la dette brute selon le MCH2. Selon la définition du MCH2, la dette nette se compose des capitaux de tiers desquels sont retranchés les contributions à des investissements inscrites au passif et le patrimoine financier. La figure 7 illustre l'évolution de la dette brute depuis 1990 en termes nominaux pour le secteur des administrations publiques et pour les quatre sous-secteurs (barres bleues), ainsi que l'évolution de la dette brute (courbe noire) et de la dette nette (courbe rouge) en pourcentage du PIB nominal pour le secteur des administrations publiques.

Figure 7: Évolution de l'endettement selon SF en milliards de francs (échelle de gauche) et en % du PIB nominal (échelle de droite)



La dette brute nominale s'est accrue à un rythme soutenu au début des années 1990 et a atteint en 2004 un pic de 245,9 milliards de francs. À partir de 2004, la dette brute a commencé à diminuer, en termes nominaux et en pourcentage du PIB, notamment grâce à une conjoncture économique favorable ainsi qu'à l'introduction du frein à l'endettement à la Confédération et des règles budgétaires dans les cantons et les communes. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 2011, puis s'est nettement ralentie. Entre 2012 et 2019, la dette brute nominale s'est stabilisée aux alentours de 215 milliards. Mais les administrations publiques, dont le sous-secteur de la Confédération, l'ont nettement accrue pour financer les dépenses supplémentaires liées à la pandémie de COVID-19. Selon les estimations actuelles, la dette brute des administrations publiques devrait atteindre 250,7 milliards fin 2023..

La courbe de la dette nette évolue de manière analogue à celle de la dette brute, mais à un niveau inférieur. La hausse de la dette nette en 2020 et 2021 est due au financement des dépenses liées à la pandémie de COVID-19. Ces dépenses supplémentaires de la Confédération et des cantons ont été financées au moyen d'éléments du patrimoine financier d'une part, et d'engagements financiers (créances comptables à court terme et emprunts) d'autre part.

4 Les finances publiques suisses: comparaison internationale (SFP)

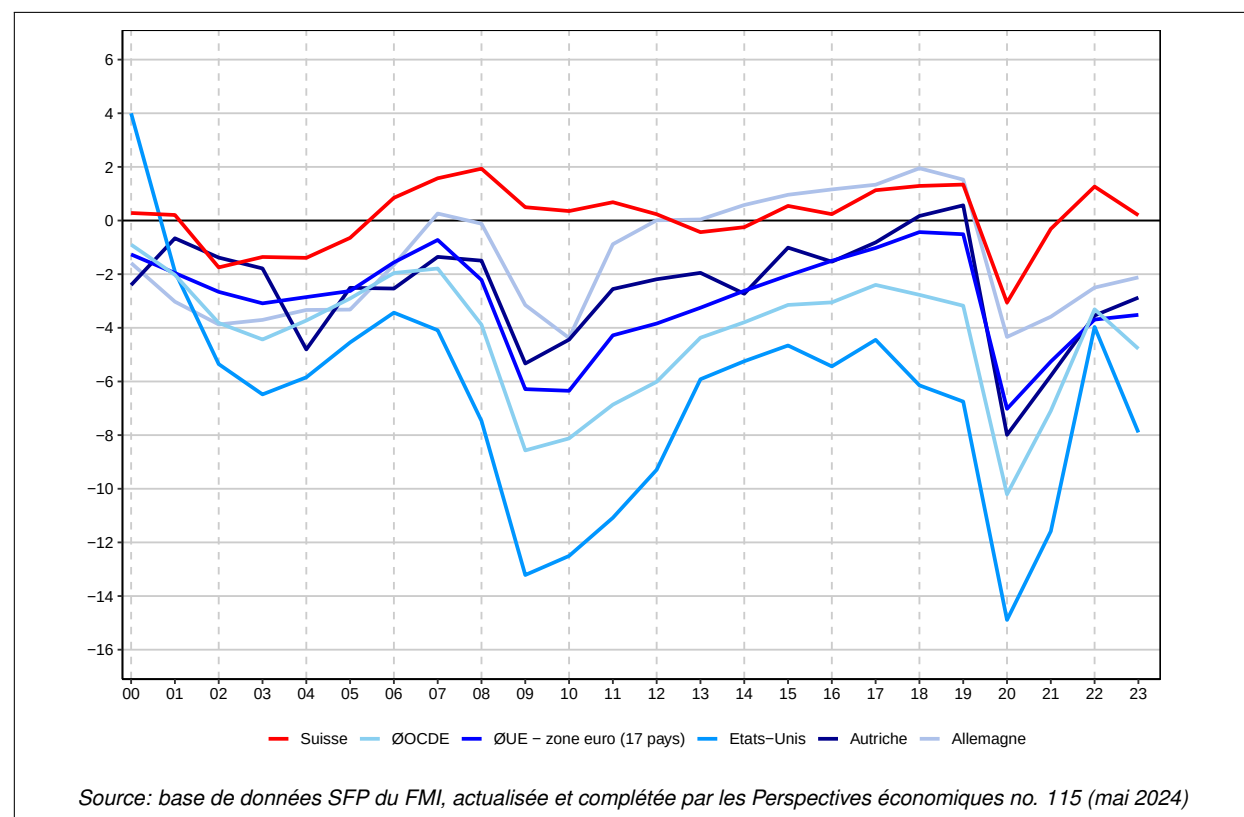
Afin d'assurer leur comparabilité au niveau international, les finances des administrations publiques sont aussi publiées selon les lignes directrices du Fonds monétaire international (FMI).

4.1 Solde de financement, recettes et dépenses

Cette section compare le solde de financement, les recettes et les dépenses des administrations publiques suisses à ceux de certains pays et à des moyennes internationales. Elle compare en outre les dépenses de la Suisse à celles d'autres pays selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

Solde de financement - Les lignes directrices du FMI définissent le solde de financement des administrations publiques comme étant la différence entre le total des recettes et le total des dépenses. Par rapport au PIB nominal, il correspond à la quote-part du déficit / de l'excédent des administrations publiques. Cette référence normalisée au PIB permet de comparer les pays entre eux. La figure qui suit indique la quote-part du déficit / de l'excédent de la Suisse, de ses États voisins l'Allemagne et l'Autriche, des États-Unis, de l'OCDE et de la zone euro. La quote-part de la Suisse est presque systématiquement la plus élevée : seule celle de l'Allemagne la dépasse légèrement de 2013 à 2019.

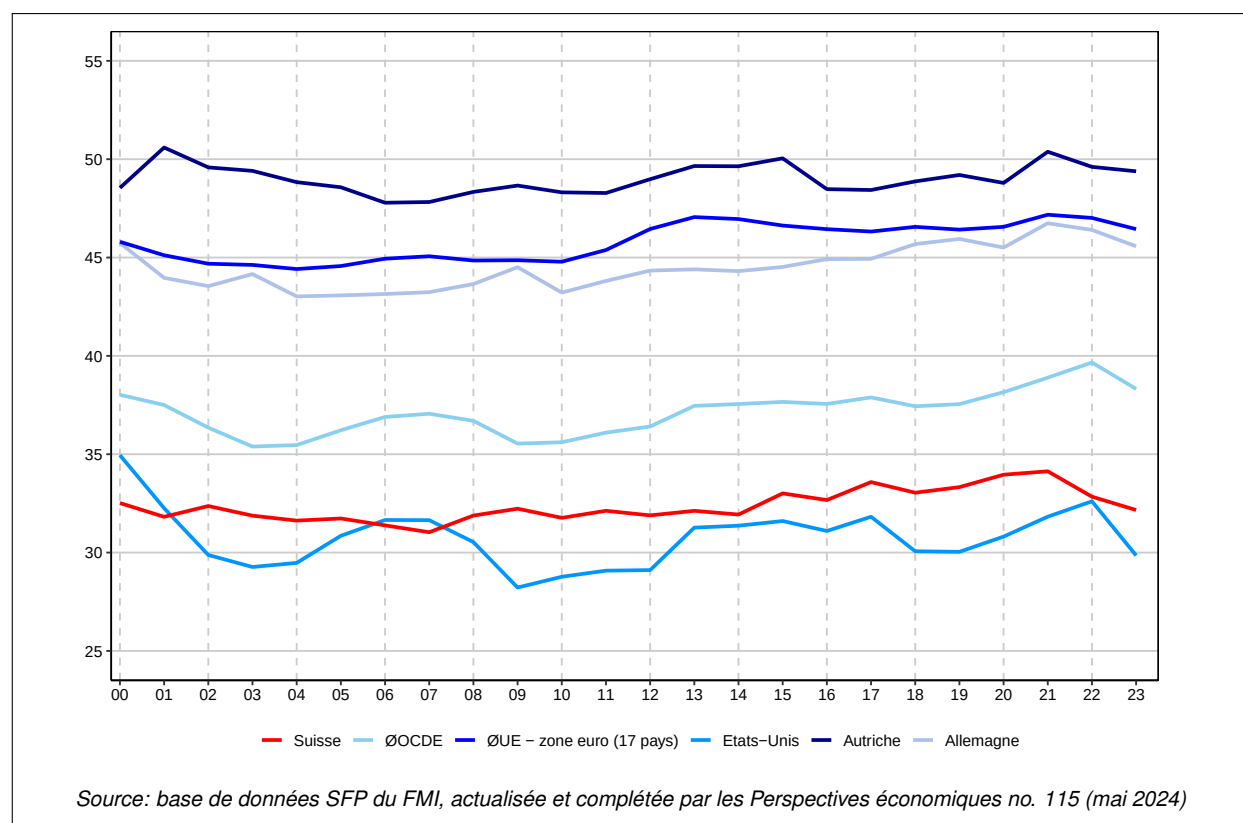
Figure 8: Évolution des quotes-parts du déficit / de l'excédent (en % du PIB nom.)



La pandémie de COVID-19 a creusé en 2020 des déficits records dans les finances publiques de la plupart des pays. Le déficit de financement de la Suisse s'est cependant moins aggravé que ceux des pays de l'OCDE et de la zone euro. Depuis 2022, le solde de la Suisse est à nouveau positif, et ceux des États-Unis, de l'OCDE et des pays de la zone euro se sont aussi nettement améliorés par rapport à 2020. En 2023, l'évolution des soldes a été diverse.

Quote-part des recettes - La quote-part des recettes correspond aux recettes de l'État par rapport à sa performance économique (PIB). Son évolution dépend donc de celle (ampleur et orientation) des recettes et du PIB. Depuis 2000, les quotes-parts des pays représentés affichent une évolution stable, en légère augmentation. Les recettes de l'État dépendent principalement des recettes et des cotisations aux assurances sociales du secteur privé. Étant donné que les recettes du secteur privé dépendent de la performance économique du pays, le rapport entre les recettes de l'État et le PIB, et donc la quote-part des recettes, varie peu. Il n'y a qu'aux États-Unis qu'on constate une évolution plus volatile pendant la période considérée.

Figure 9: Évolution des quotes-parts des recettes (en % du PIB nom.)



En 2022, la quote-part des recettes des pays de la zone euro a quelque peu diminué (-0,2 point de pourcentage) et celle de l'OCDE légèrement augmenté (0,8 point de pourcentage) par rapport à l'exercice précédent. Les courbes correspondantes traduisent la diversité des évolutions économiques qu'ont enregistrées les différents pays une fois surmonté le pic de la crise liée au COVID-19. Aux États-Unis, la quote-part des recettes est passée de 31,8 à 32,6 % du PIB. En revanche, elle a reculé de 0,3 point de

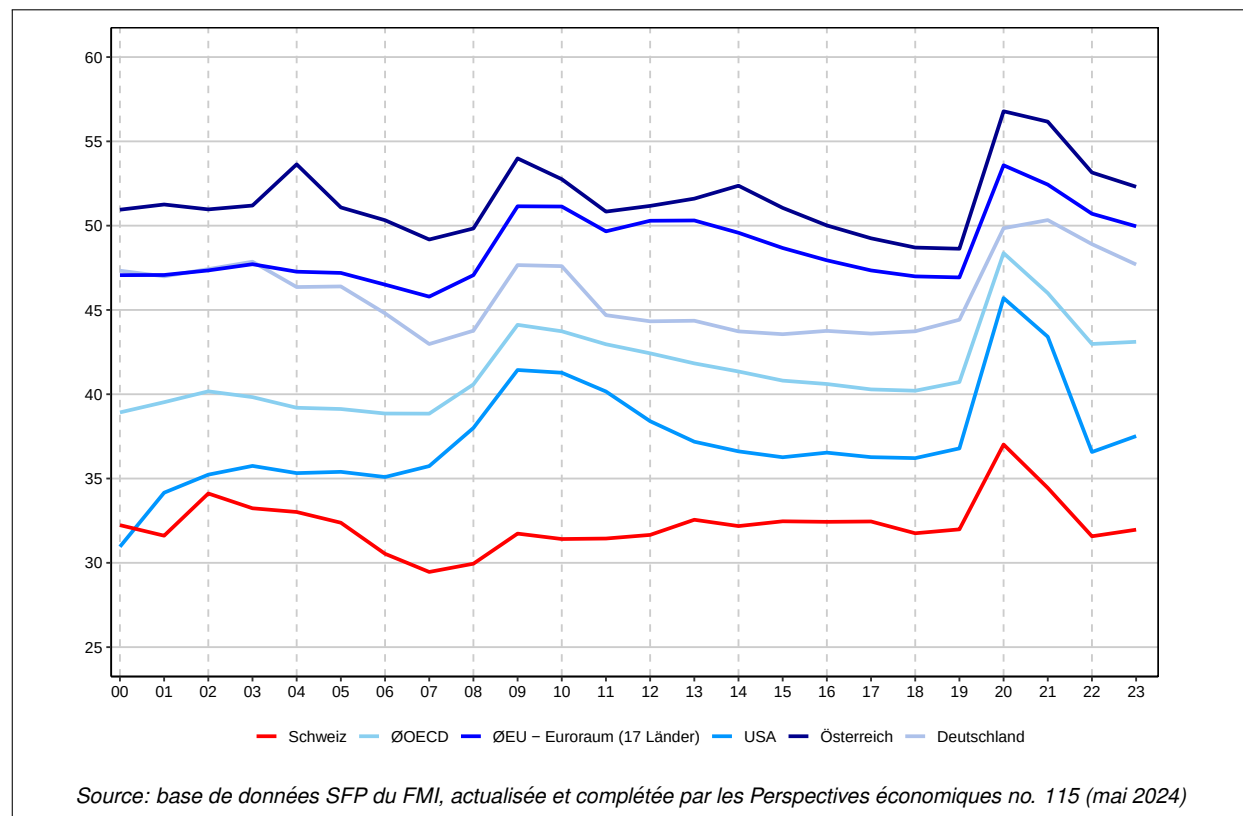
pourcentage en Allemagne et de 0,8 point en Autriche. La Suisse, elle aussi, a enregistré une baisse de cette quote-part (-1,3 point de pourcentage), puisqu'elle est passée de 34,1 % à 32,8 %, et ce malgré la croissance des recettes.

Dans la majorité des pays, la quote-part des recettes a fléchi en 2023 : en moyenne, de 0,6 point de pourcentage dans la zone euro et de 1,3 point dans l'OCDE. En Allemagne, son repli est de 0,8 et en Autriche de 0,2 point de pourcentage.

Elle a également baissé en Suisse, de -0,7 point de pourcentage en 2023, pour atteindre 32,2 %. Si l'on ne tient toutefois compte que des recettes fiscales, la quote-part fiscale progresse. La diminution de la quote-part des recettes résulte de manière déterminante du fait que la BNS n'a pas distribué de bénéfice à la Confédération et aux cantons en 2023, contrairement à l'exercice précédent. C'est pourquoi les recettes totales sont légèrement inférieures à celles de 2022, alors que la performance économique mesurée par rapport au PIB a augmenté.

Quote-part de l'État - La quote-part de l'État correspond aux dépenses de l'État par rapport à sa performance économique (PIB). La figure 10 met en évidence la hausse fulgurante puis le recul des quotes-parts des États à partir de 2020. Les mesures prises pour juguler la crise économique provoquée par la pandémie de COVID-19 ont entraîné en 2020 une forte augmentation des dépenses. La chute de la performance économique a encore renforcé la hausse des quotes-parts des États. Avec le retour à la normale, sur le plan de l'économie et des finances, après la pandémie, les quotes-parts des États ont ensuite baissé drastiquement, pour se rapprocher, dans la plupart des pays, de leur niveau d'avant la crise.

Figure 10: Évolution des quotes-parts des États (en % du PIB nom.)



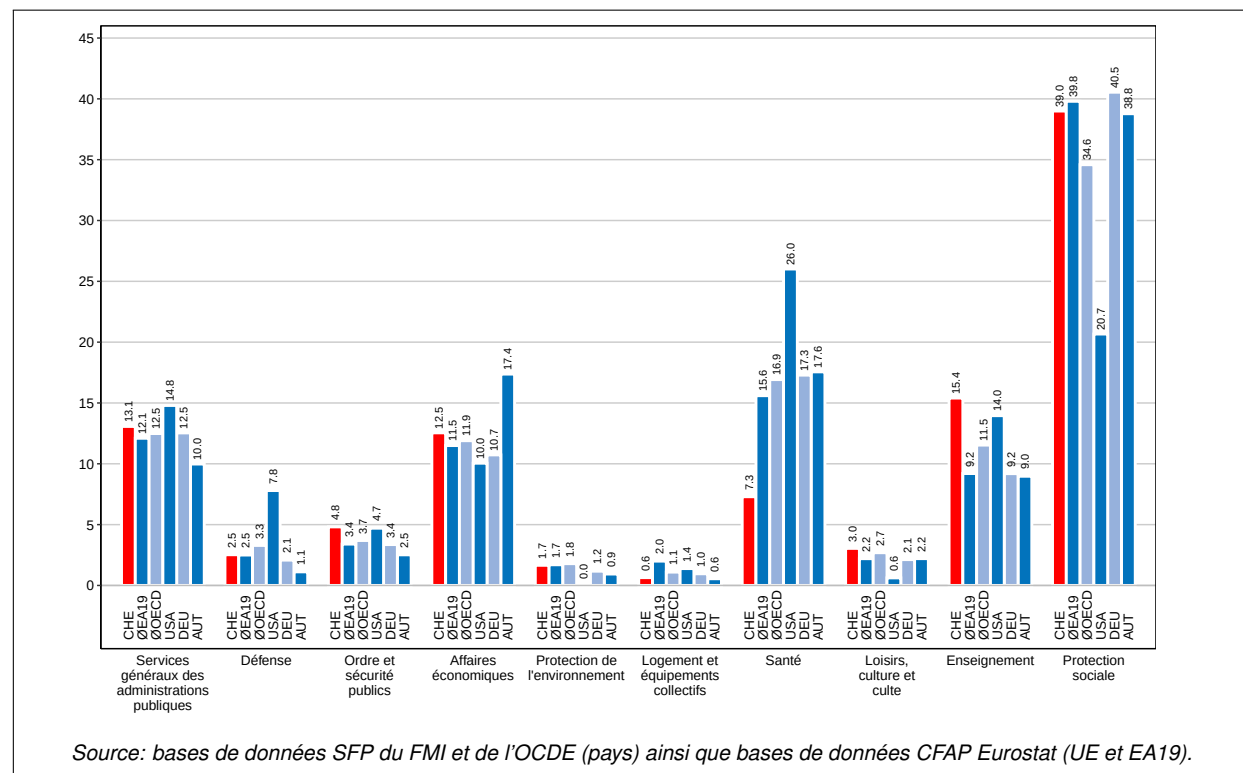
Les dépenses des 17 États de la zone euro atteignaient 52,4 % du PIB en 2021 (5,5 points de pourcentage par rapport à 2019) et 50,7 % en 2022 (3,8 points de pourcentage par rapport à 2019), cette hausse étant due aux conséquences de la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne la Suisse, sa quote-part de l'État a augmenté de 2,5 points de pourcentage entre 2019 et 2021, pour s'établir à 34,4 %, après avoir atteint un pic à 37,0 % en 2020. Elle a retrouvé son niveau d'avant la crise en 2022, et, avec 31,6 %, était même inférieure à celle de 2019 (-0,4 point de pourcentage).

Sous l'effet de la reprise économique, la quote-part de l'État s'est stabilisée en 2023 et devrait s'élever à 32,0 %, soit légèrement plus qu'en 2022. Par rapport aux autres pays considérés, la Suisse conserve donc une faible quote-part de l'État. En 2023, la quote-part de l'État moyenne devrait rester stable dans les pays de l'OCDE (43,1 %), poursuivre son recul dans l'UE (50,0 %) et augmenter aux États-Unis (37,5 %).

Il faut noter que les chiffres de 2023 sont encore provisoires et donc susceptibles d'être révisés.

Dépenses selon la CFAP : comparaison internationale - La figure 11 indique les domaines qui ont concentré en 2022 la plus grosse part des dépenses de l'État.

Figure 11: Dépenses de l'État par fonction (CFAP) en 2022 (en % des dépenses totales)



Pour les pays pris en considération, les principaux postes de dépenses de l'État sont la « Protection sociale », la « Santé », l'« Enseignement », les « Affaires économiques » et les « Services généraux des administrations publiques ».

Dans la plupart des pays, la première place revient à la protection sociale, qui représente une part de 39,8 % dans la zone euro, l'Autriche (38,8 %) et l'Allemagne (40,5 %) affichant des valeurs proches de cette moyenne. Aux États-Unis, cette part est nettement moins importante (20,7 %). En Suisse, le poste « Protection sociale » a concentré 39,0 % des dépenses en 2022, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de la zone euro, mais un peu au-delà de celle de l'OCDE.

Alors que la santé est le deuxième poste de dépenses publiques pour de nombreux pays entrant dans la comparaison en 2022, elle n'occupe que la cinquième place en Suisse. Cette différence notable tient au fait que dans bon nombre de pays européens, le système de santé est financé par les pouvoirs publics et non par les ménages, comme c'est le cas en Suisse. En moyenne, les dépenses de santé représentent 15,6 % des dépenses totales des pays de l'UE et 16,9 % de celles de l'OCDE. En Suisse, cette part s'établit à 7,3 %. Sur les pays pris en considération, ce sont les États-Unis qui dépensent le plus pour la santé, avec 26,0 %.

En 2022, la Suisse a consacré une part de 12,5 % de ses dépenses totales au domaine « Affaires économiques », qui comprend notamment les infrastructures et la promotion économique. Cette valeur dépasse légèrement celle de la moyenne de l'OCDE (11,9 %) et de l'UE (11,5 %), mais est inférieure à celle

de l'Autriche (17,4 %). Pour les États-Unis, elle s'établit à 10,0 %. Après avoir enregistré une forte hausse en 2021 sous l'effet de la pandémie de COVID-19, les dépenses consacrées aux affaires économiques et à la protection sociale ont retrouvé leur niveau ordinaire.

La Suisse a dépensé légèrement plus en 2022 pour le poste « Services généraux des administrations publiques » (13,1 %) que l'UE (12,1 %) et l'OCDE (12,5 %) en moyenne, mais moins que les États-Unis (14,8 %). Alors que l'Allemagne se rapprochait de la moyenne européenne, l'Autriche affiche la proportion la plus basse (10,0 %).

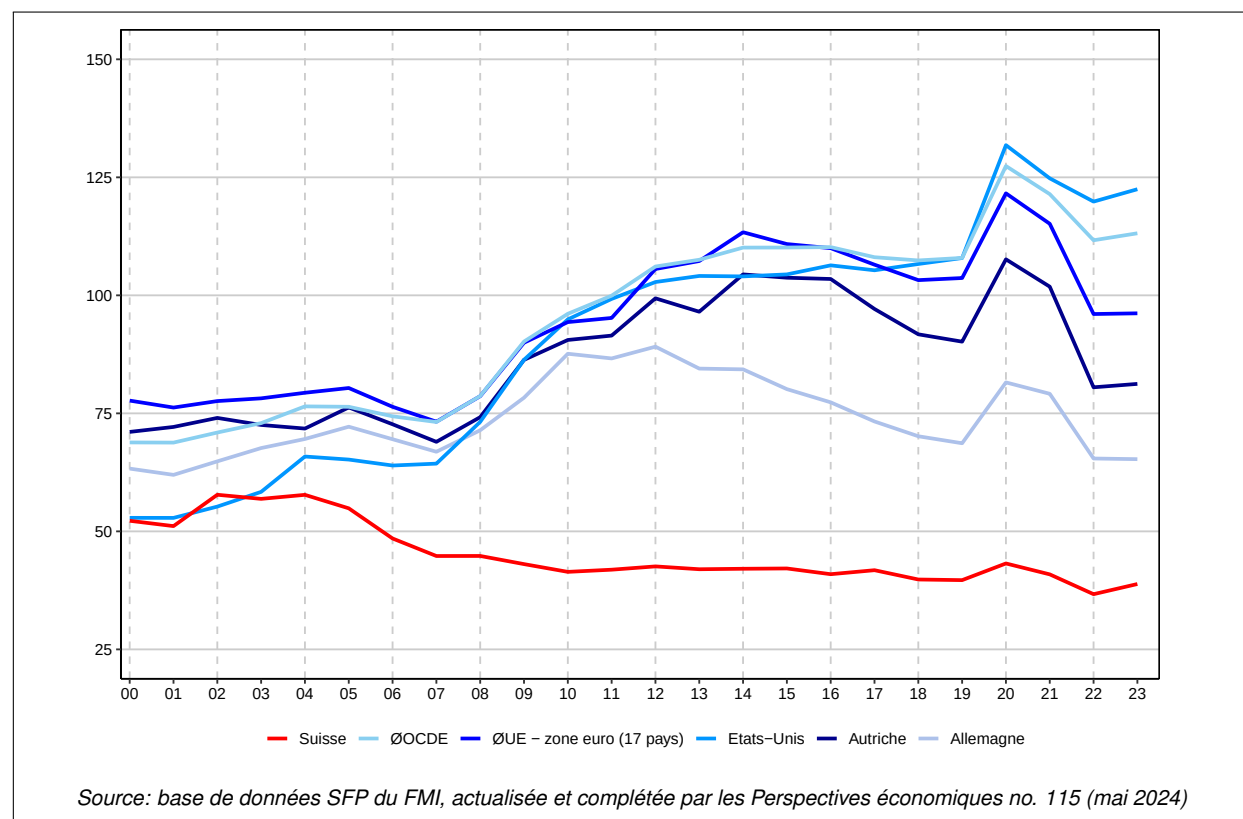
En 2022, les administrations publiques suisses ont consacré 15,4 % de leurs dépenses totales au poste « Enseignement », une proportion nettement supérieure à la moyenne des États de l'OCDE et de la zone euro. Seuls les États-Unis enregistrent une valeur similaire (14,0 %). La part moyenne des pays de l'UE (9,2 %), et notamment celle de l'Allemagne (9,2 %) et de l'Autriche (9,0 %), est inférieure à la barre de 10 %.

4.2 Endettement

Cette section compare l'endettement de la Suisse à celui de certains autres pays. S'agissant de la quote-part des capitaux de tiers, des moyennes officielles sont publiées pour les pays de l'OCDE et pour la zone euro.

Quote-part des capitaux de tiers - La quote-part des capitaux de tiers mesure la dette brute du secteur des administrations publiques par rapport à la performance économique, selon les directives du FMI. La figure 12 montre l'évolution des quotes-parts des capitaux de tiers. On voit que la Suisse affiche une quote-part réduite par rapport aux autres pays, et stable depuis 2010.

Figure 12: Évolution des quotes-parts des capitaux de tiers (en % du PIB nom.)

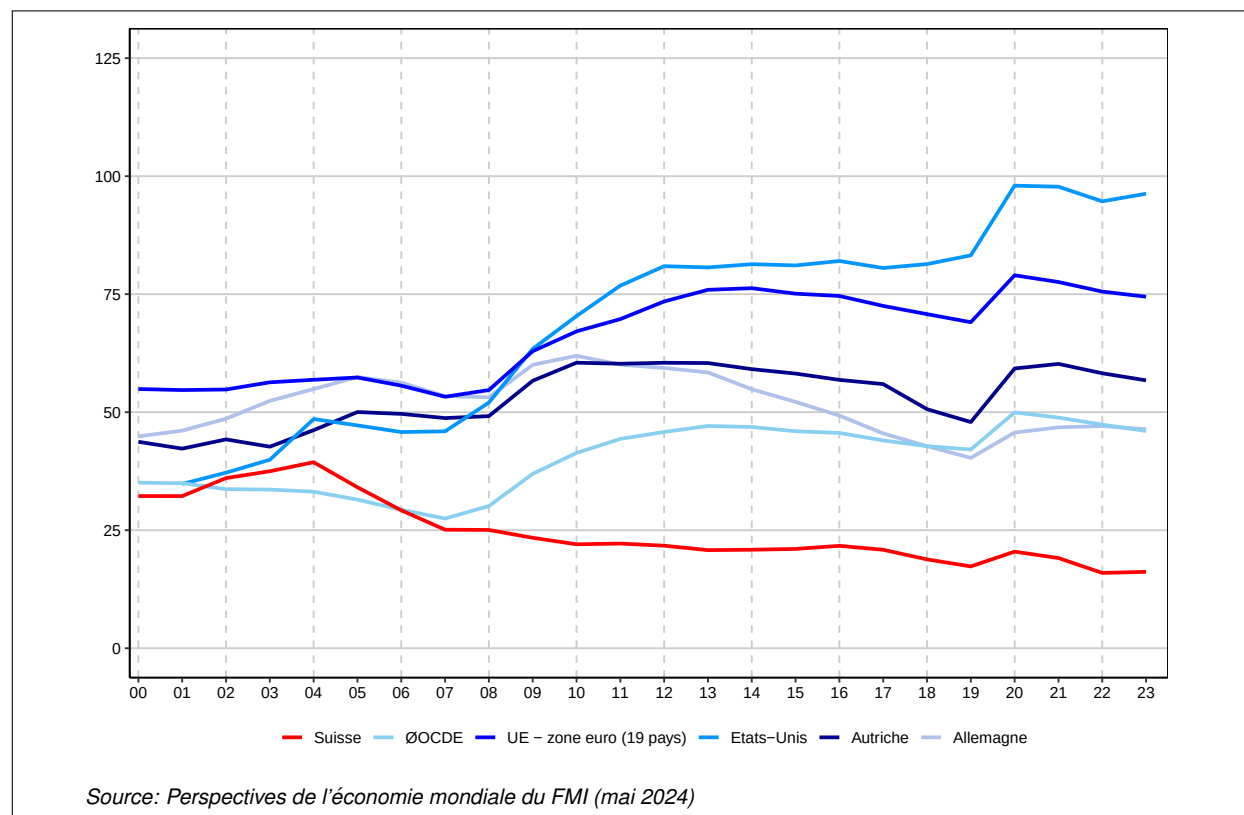


En 2022, la quote-part des capitaux de tiers a diminué dans de nombreux pays après la forte hausse enregistrée en 2020 et 2021 sous l'effet des mesures de stabilisation prises pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Elle a baissé de 19,1 points de pourcentage dans les pays de la zone euro, de 9,8 points dans l'OCDE et de 4,9 points aux États-Unis. Le Royaume-Uni (-44,4 points de pourcentage) et la Grèce (-31,6 points de pourcentage) affichent les baisses les plus prononcées. En Suisse, la quote-part des capitaux de tiers a diminué de 4,2 points de pourcentage.

Selon les estimations actuelles, les capitaux de tiers des administrations publiques suisses devraient, après le recul affiché en 2022, croître à nouveau en termes nominaux (surtout à l'échelon de la Confédération) pour atteindre 312,2 milliards de francs en 2023. La quote-part des capitaux de tiers devrait également progresser en 2023. Une évolution similaire est attendue dans la plupart des pays de la zone euro et de l'OCDE.

Taux d'endettement net - Le taux d'endettement net représente l'endettement net selon la définition du FMI par rapport au PIB ; il est représenté sur la figure 13. L'endettement net selon le FMI (SFP) désigne la dette brute moins le capital financier.

Figure 13: Évolution du taux d'endettement net (en % du PIB nom.)



Un taux d'endettement net négatif signifie que le pays n'a pas, net, de dettes mais un capital. C'est le cas par exemple de la Norvège. À l'inverse, le Japon (à partir de 2008), l'Italie (à partir de 2009) et la France (à partir de 2020) affichent un taux d'endettement net de plus de 100 % du PIB.² Le taux d'endettement net de la Suisse a passé de son point culminant de 39,4 % du PIB fin 2004 à 17,3 % du PIB fin 2019. Sa baisse s'est poursuivie durant les années qui ont suivi la crise financière, alors que dans les autres pays considérés et les moyennes internationales, il a fortement augmenté pendant ces années, avant de se stabiliser. Il n'y a qu'en Allemagne que ce taux a reculé de 2013 jusqu'à la crise du COVID-19.

Les importants besoins de financement liés aux mesures de stabilisation visant à juguler la crise du COVID-19 ont fortement accru l'endettement net de la plupart des pays en 2020. Celui-ci a légèrement diminué en 2021 et, depuis, il a tendance à baisser à nouveau.

Mesuré à l'aune de la performance économique, le taux d'endettement net s'est élevé en 2022 à 15,9 % du PIB en Suisse, à 47,1 % en Allemagne et à 58,2 % en Autriche. Aux États-Unis, il s'est maintenu à 94,7 %, alors qu'il a atteint 75,5 % dans la zone euro et 47,4 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE.

² Cela se voit dans le tableau de données qui sert de base au graphique.

En 2023, le taux d'endettement net suit l'évolution économique des divers pays et présente donc de sensibles écarts. En 2023, il affiche une faible hausse en Suisse pour s'établir à 16,2 %, contre un taux de 74,5 % dans la zone euro et de 46,0 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

5 Annexes

Les annexes au présent rapport sont publiées sur le site Internet de l'Administration fédérale des finances. Il s'agit des documents suivants :

[Aperçu: méthodes et modèles de la statistique financière](#)

[Objet de la statistique financière](#)

